RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 07 MAI 2019

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la nature, les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Martine RUAUD, attachée d'administration de l'État principale, cheffe de bureau des affaires générales, département des affaires financières et générales, direction générale des médias et des industries culturelles, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments France de classe normale, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Bernard GIRAUDEL, ingénieur principal des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », responsable du service intérieur et des travaux immobiliers, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ;
- Madame Hélène MURER, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », responsable technique de maintenance, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Keyne RICHARD, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chef du service des bâtiments, cité de la céramique Sèvres et Limoges.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Bernard GIRAUDEL, ingénieur principal des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », responsable du service intérieur et des travaux immobiliers, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 7 MAI 2019

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY